

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre le Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée » et le Service
Départemental d'Incendie et de Secours du Jura (SDIS)

Pour le service partagé du syndicat mixte « La Grande Tablée »

Entre

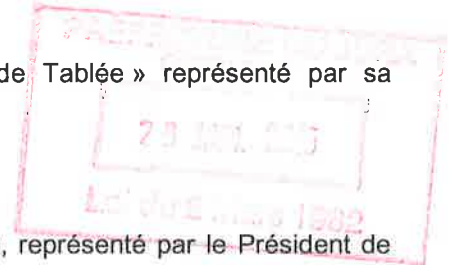
Le Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée » représenté par sa
Présidente, Madame Nathalie JEANNET,

D'une part,

Et

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura (SDIS), représenté par le Président de
son Conseil d'Administration, Monsieur Christophe PERNY,

D'autre part.



Préambule

Un Syndicat Mixte ouvert dénommé « Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale La Grande
Tablée » a été constitué entre les collectivités et établissement publics au 1^{er} janvier 2014 en
application de l'article L 5721-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Une convention a été
signée en 2014 entre le syndicat mixte et le SDIS du Jura.

Article unique :

Le présent avenant a pour objet de modifier :

- l'article 3 de la convention portant sur les modalités de partenariat et les dispositions
financières de la convention, en indiquant qu'un titre sera émis **mensuellement** et non pas
trimestriellement comme indiqué dans la convention initiale, par le Syndicat Mixte pour le
recouvrement des factures ;
- l'article 4 de la convention portant sur les modalités de révision des prix qui s'établirait
désormais ainsi :

Article 4 : Révision des prix

« Les prix des prestations seront révisés en principe chaque année et seront
communiqués au SDIS. ».

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Les présentes dispositions prennent effet le 1^{er} janvier 2015.

Fait à DOLE, le

Pour le Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Jura,
Le Président du Conseil
d'Administration

La Présidente du Syndicat,

Christophe PERNY

Nathalie JEANNET